

Une Question de Mme la Conseillère Hélène PERCEVAL (Panneau informatif mises à l'enquête STE)

Depuis le 28 août 2015, les mises à l'enquête publique sur le territoire de la Commune doivent être signalées sur le site concerné par un panneau informatif présent durant toute la durée de la procédure. Cet affichage permet d'améliorer l'information à la population.

Cependant, cette obligation concerne uniquement les mises à l'enquête publique du Service de l'urbanisme et des bâtiments.

Ma question est donc la suivante :

Le Service des travaux et de l'environnement pourrait-il adopter cette procédure pour toutes les mises à l'enquête publiques afin d'informer les riverains des travaux d'aménagement prévus dans leurs quartiers ?